

Rapport annuel 2023



Message du Comité

La CPPVF réalise en 2023 une performance nette de 2.53% et clôture l'exercice avec un degré de couverture de 76.1%, soit supérieur au taux de couverture prévu par le chemin de recapitalisation (72.4%). Un intérêt de 2% a pu être crédité sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs au 31 décembre 2023.

L'année 2023 marque un changement important dans l'organisation de la CPPVF. Le Comité a pris congé de Monsieur André Dousse, administrateur de la Caisse depuis 2007, qui a décidé de prendre sa retraite au 1^{er} mai 2023. Le Comité le remercie chaleureusement pour son engagement. Monsieur Dousse a notamment contribué de manière importante au succès de plusieurs réformes majeures au cours des dernières années qui ont permis de créer des fondements solides pour l'avenir de la prévoyance des assurés et pensionnés de la Caisse. Monsieur Dousse s'est également fortement impliqué pour assurer une transition réussie avec Retraites Populaires, institution chargée de la gestion administrative et technique à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Comité est très satisfait du choix réalisé pour assurer la reprise de la gestion de la Caisse. Le mandat confié à Retraites Populaires a permis de proposer de nouveaux services aux assurés et pensionnés et la collaboration entre le Comité et Retraites Populaires est très appréciée.

La composition du Comité a également évolué puisque Monsieur Michael Rey a remplacé Madame Christine Rossier en tant que représentant des employés à compter du 1^{er} septembre 2023. Le Comité remercie Madame Rossier pour son implication dans les activités de la Caisse depuis le 1^{er} juillet 2021, notamment dans sa fonction de membre de la Commission immobilière. Le 31 décembre 2023 marque également la mi-législature qui est synonyme d'alternance de la présidence du Comité conformément aux Statuts de la Caisse. Pour la période à compter du 1^{er} janvier 2024, le Comité a désigné Madame Aurélie Ossola, représentant les employés, en qualité de Présidente et Monsieur Thierry Steiert, représentant des employeurs, en qualité de Vice-président. Le Comité remercie sincèrement Monsieur Steiert pour sa présidence efficace, constructive et bienveillante qui a notamment permis de concrétiser le projet d'externalisation de la gestion administrative et technique.

Plusieurs autres projets, initiés en 2023, devraient se concrétiser en 2024, parmi lesquels la refonte du site internet de la Caisse déjà disponible. Le Comité vous invite d'ailleurs à consulter régulièrement le site internet pour suivre les actualités concernant la Caisse ainsi qu'à activer, si ce n'est pas encore fait, votre espace personnel, un moyen simple et convivial de vous informer sur votre prévoyance.

Principaux chiffres clés

| | 2023 | 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| • Degré de couverture (%) | 76.1 | 76.3 |
| • Performance nette (%) | 2.53 | - 4.94 |
| • Taux technique (%) (2.25% en tenant compte des provisions) | 2.75 | 2.75 |
| • Bases techniques | LPP 2020 (P 2020) | LPP 2020 (P 2020) |
| • Fortune au bilan (CHF) | 225 mio | 220 mio |
| • Assuré-e-s actifs-ves | 803 | 780 |
| • Pensionné-e-s | 427 | 408 |
| • Ratio actifs/pensionnés | 1.88 | 1.91 |
| • Niveau de la réserve de fluctuation de valeur (%) (par rapport à son objectif) | 30.8 | 35.8 |

La CPPVF en 2023

1. Effectifs et prestations

A fin 2023, la CPPVF compte un total de 1'230 membres et 5 employeurs affiliés. La majorité des assurés actifs est employée par la Ville de Fribourg.

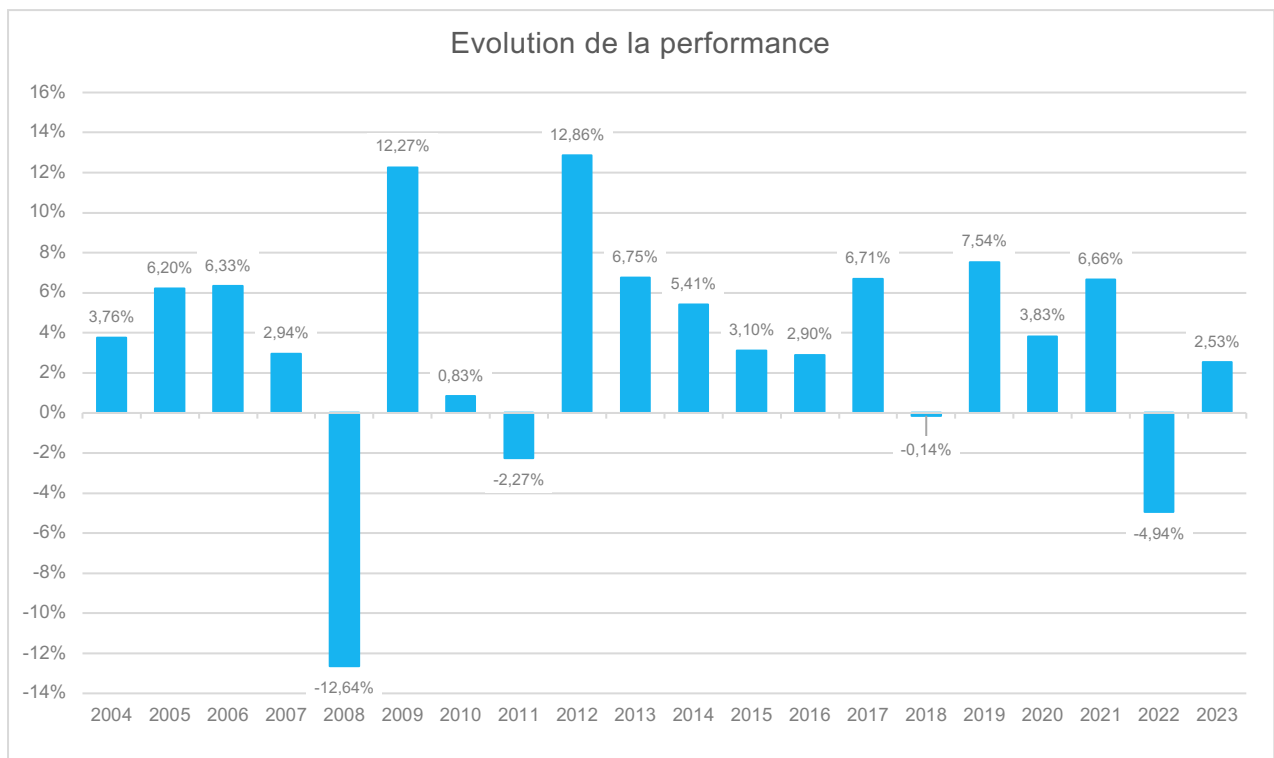
Durant l'année écoulée, le nombre d'assurés actifs a progressé de 23 personnes par rapport à 2022 (+ 2.95%). Le nombre de pensionnés a augmenté de 19 personnes (+ 4.66%), soit principalement par des personnes ayant pris leur retraite. Les personnes retraitées représentent plus de 70% des pensionnés de la CPPVF.

Le ratio actifs/pensionnés (rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés) s'est légèrement détérioré en 2023 pour atteindre 1.88, contre 1.91 en 2022.

La CPPVF a versé des prestations de prévoyance pour plus de CHF 12 millions, essentiellement sous forme de rente de retraite et de conjoints survivants.

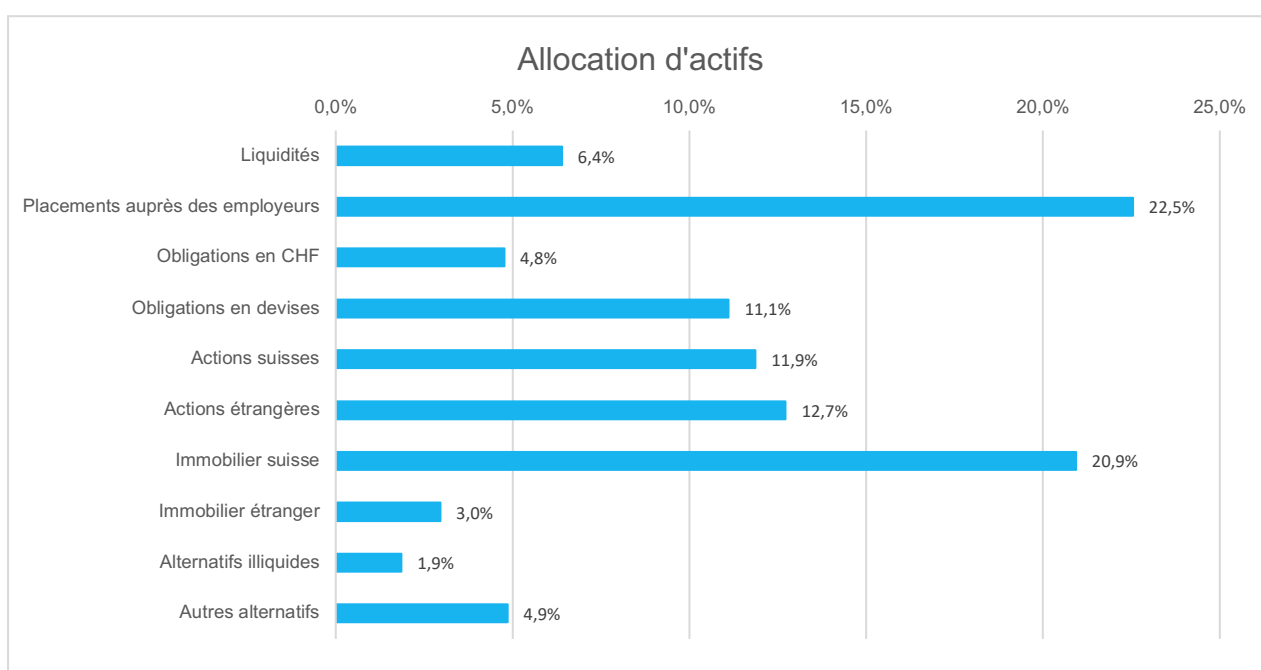
2. Placements et performance

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la guerre en Ukraine et le maintien de l'inflation, à un niveau toutefois moins soutenu qu'en 2022. Malgré une année marquée par une volatilité importante des marchés au cours des 4 derniers mois, la CPPVF a réalisé une performance globale nette de 2.53% (- 4.94% en 2022).



Les principaux contributeurs à la performance sont les obligations suisses, les actions des marchés développés ainsi que le prêt aux employeurs. En revanche, l'augmentation du taux hypothécaire de référence, lequel est passé de 1.25% à 1.75% au cours de l'exercice 2023, a eu une incidence négative sur la valorisation des immeubles détenus par la Caisse. Cette moins-value comptable a fortement pénalisé la performance globale de la Caisse.

Outre les liquidités, l'immobilier direct et le placement auprès des employeurs, le portefeuille de la CPPVF comprend des investissements répartis dans plusieurs classes d'actifs avec un objectif de diversification optimale. La CPPVF a confié des mandats balancés analogues à trois gestionnaires de fortune qualifiés. Depuis plusieurs années, la CPPVF investit également dans le domaine des infrastructures à l'étranger. En 2023, elle a étendu sa stratégie aux infrastructures suisses, plus particulièrement les infrastructures énergétiques, ainsi qu'à l'immobilier indirect suisse.



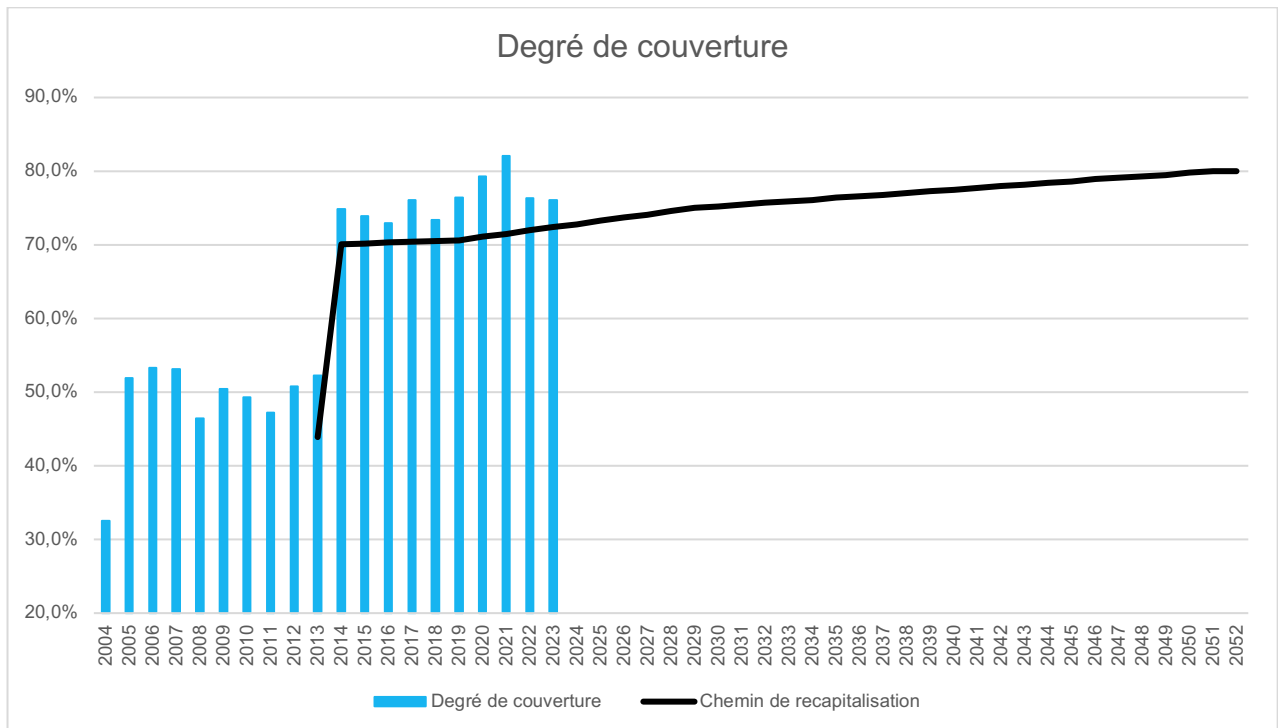
L'allocation stratégique adoptée par le Comité en 2020 fera l'objet d'une nouvelle analyse approfondie en 2024. La CPPVF poursuit également activement la mise en œuvre de la Charte d'investisseur socialement responsable qu'elle a adoptée en 2021.

3. Degré de couverture

Le degré de couverture correspond à la part des engagements de prévoyance couverte par la fortune de prévoyance disponible.

La CPPVF doit atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici 2052 conformément à l'objectif fixé par la législation fédérale. Pour y parvenir, la CPPVF suit un chemin de recapitalisation qui définit des paliers intermédiaires à atteindre chaque année.

Les engagements de prévoyance de la CPPVF s'élèvent à plus de CHF 292 millions alors que la fortune de prévoyance disponible se monte à CHF 222 millions. Le degré de couverture s'élève ainsi à 76.1% et se situe au-dessus de l'objectif fixé par le chemin de recapitalisation au 31 décembre 2023 (72.4%). La différence constitue la réserve de fluctuation de valeur, un coussin de sécurité qui permet à la Caisse de faire face aux variations de sa fortune dues à la bourse et aux règles d'évaluation comptables.



4. Organisation

Le Comité est composé de manière paritaire et comprend 8 membres.

Représentants des employeurs : M. Thierry STEIERT, Vice-président
M. Laurent DIETRICH, membre
M. Frédéric LAMPIN, membre
M. Pascal WICHT, membre

Représentants des employés : Mme Aurélie OSSOLA, Présidente
Mme Esther JORDAN, membre
M. Cédric JEANNERET, membre
M. Michael REY, membre (dès le 1^{er} septembre 2023)

Madame Christine ROSSIER, membre représentant les employés, a quitté le Comité le 30 août 2023.